

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2015**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 octobre 2015, s'est réuni sous la présidence de Madame MONIER Marie-Pierre, Maire, le 19 octobre 2015, à 18 heures 30.

Présents : M. CREPIN, A.M. CORRAND, A. FULCHIRON, M. VALLOT, C. SOMAGLINO, M. GUERRE, R. MONTAGNIER, L. AUTRAND, D. ROUSSET, G. PIOLLET, S. BOREL

Absent : J. MOUTON

Absents excusés : F. TESTE (pouvoir à C. SOMAGLINO), C. TORTEL à M. VALLOT

Secrétaire de séance : A.M. CORRAND

Mme le Maire précise que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 doit être approuvé et demande s'il y a des questions ou observations.

**Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du 24 septembre 2015.**

Délibération n° 95-19/10/2015

**DECISIONS MODIFICATIVES M14**

Présentation : C. SOMAGLINO

C. SOMAGLINO explique que des virements de crédit sont nécessaires pour :

- Achat d'une armoire réfrigérante pour la cantine, un réfrigérateur (gîte), une cintrreuse hydraulique et prévoir une réserve s'il y a un imprévu :

Compte budgétaire 2184	+ 3 500
Compte budgétaire 2313	- 3 500

**Les conseillers votent, à l'unanimité, le virement de crédit.**

C. SOMAGLINO explique qu'en charges exceptionnelles, il faut prévoir le virement de crédit suivant :

Compte budgétaire 678	+ 200
Compte budgétaire 6554	- 200

**Les conseillers votent, à l'unanimité, le virement de crédit.**

C. SOMAGLINO explique qu'au fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC), la somme de 2 677 avait été prévue au budget primitif. Or, il nous est demandé le versement de 6 109.

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Compte budgétaire 73925	+ 3 432
Compte budgétaire 6554	- 3 432

**Les conseillers votent, à l'unanimité, le virement de crédit.**

Délibération n° 96-19/10/2015

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2014 DE LA CCVE**

Mme le Maire présente le rapport annuel d'activité 2014 à l'aide d'un power point et rappelle les missions de la Communauté de Communes.

En préambule, Mme le Maire donne les événements marquants de l'année 2014 :

- Mars 2014 : élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct et renouvellement du bureau.
- Délégation de la compétence « communication numérique » des communes à la CCVE puis adhésion de la CCVE au syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique).
- Première année d'exercice de l'Office de Tourisme communautaire et du prélèvement de la taxe de séjour à l'échelle intercommunale.
- Opération Collective de Modernisation signée le 15 octobre 2014 en présence de Monsieur le Préfet de la Drôme.
- Les 10 ans du Centre de Loisirs intercommunal et de la Maison Couleur – démarrage des travaux d'extension du Centre de Loisirs.
- Etat des lieux et proposition de scénarii de fusion des 4 communautés de communes des Baronnies.
- Création du Parc Naturel Régional des Baronnies.
- Maîtrise de la pression fiscale et l'endettement tout en permettant les investissements nécessaires au bon fonctionnement et à l'évolution de ses missions. Stabilité des taux d'imposition en 2014.

La Communauté de Communes adhère :

- Au Pays « une autre Provence »,
- Au Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale,
- Au Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

L'assemblée délibérante, le Conseil Communautaire, est composé de 35 délégués ; le bureau d'un Président entouré d 8 vice-présidents.

Mme le Maire retrace les actions 2014 par domaines de compétences :

- Formation (hygiène et sécurité),
- Classement des archives contemporaines : la commune en bénéficie.
- Communications électroniques,
- Sentiers de randonnées : le sentier « au fil de l'Eygues » de Sahune à St Maurice est en cours,
- Développement économique, touristique,
- Assistance architecturale et habitat,
- Gestion des déchets ménagers : l'association d'insertion « Encre » se charge de la collecte des encombrants et sera, à cet effet, sur Vinsobres, le 12.11.2015.

- Voirie et éclairage public : la voirie est en recensement et sera à corriger car il manque 20 kilomètres non identifiés selon L. AUTRAND.
- Service public d'assainissement non collectif,
- Action sociale, service de prévention spécialisée, action de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales, autres actions (information aux familles, animation du contrat enfance jeunesse, adhésion au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Nyonsais Baronnies CLIC, accompagnement des projets de jeunes, associations ou collectivités, animation d'un réseau intercommunal des centres de loisirs, réflexion sur la signature d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle).
- Finances (exercice 2014 conforme aux orientations budgétaires décidées en 2005).
- Communication.
- Perspectives.

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération :

*« Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val d'Eygues, accompagné du compte administratif, est à leur disposition.*

*Ce rapport retrace l'ensemble des multiples actions conduites collectivement au sein de l'intercommunalité pour l'année 2014 ».*

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation de ce rapport conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Délibération n° 97-19/10/2015

**CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Mme le Maire explique qu'il faut une création de poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe. Il y a une vacance de poste obligatoire de 2 mois (du 01.11.2015 au 31.12.2015) pour un emploi au 01.01.2016.

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération :

*« Le Maire, rappelle à l'assemblée :*

*Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.*

*La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.*

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'administratif de 2<sup>ème</sup> Classe, en raison du surcroît de travail.

Le Maire, propose à l'assemblée,

### **FONCTIONNAIRES**

- la création d'un emploi d'adjoint d'administratif 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2016,
- Filière : Administratif
- Cadre d'emploi : Administratif
- Grade: Adjoint d'administratif 2<sup>ème</sup> classe
- ancien effectif 3
- nouvel effectif 4 ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.**

Délibération n° 98-19/10/2015

### **MOTION DE SOUTIEN DE L'ACTION DE PREVENTION SPECIALISEE DE LA CCVE**

Mme le Maire rappelle qu'en tant que vice-présidente de la CCVE, a en charge les compétences petite enfance, CLIC et prévention spécialisée, déléguée aux questions relatives à la parentalité, au handicap, à la santé et à l'éducation.

Elle informe les conseillers de sa récente rencontre avec le Président du Conseil Départemental lui faisant part du bilan positif des actions sur le Val d'Eygues. Celui-ci a décidé de faire un bilan de cette action de prévention spécialisée.

La CCVE a préparé un dossier et demande le soutien des maires de la Communauté de Communes du Val d'Eygues, entièrement satisfaits de l'action de prévention spécialisée à la cité scolaire et dans les communes.

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Considérant que la Communauté de Communes du Val d'Eygues a pris en 2010 la compétence « gestion d'un service de prévention spécialisé » après un vote unanime de ses 20 communes membres,

Considérant que le bilan après plus de 5 années d'exercice de cette compétence se révèle extrêmement positif : 69 suivis individuels en cours, un travail de rue et une présence sociale ciblés en fonction de la réalité de terrain, un projet interpartenarial autour de la cité scolaire, des chantiers éducatifs en développement...

Considérant que les fragilités de notre territoire rural (49,8 % des familles allocataires CAF ont un QF inférieur à 677 € ; 42,2 % des ménages allocataires CAF ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus ; 33,2 % de familles allocataires CAF monoparentales...) rendent cette présence sociale auprès des jeunes plus indispensable que jamais,

Considérant que l'aide financière du Département de la Drôme dans le cadre de son partenariat avec la CCVE, à hauteur de 152 609 € en 2014, assure le juste équilibre financier de l'action en milieu rural ».

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Demande la poursuite de l'action de prévention spécialisée sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Eygues dans ses conditions actuelles d'exercice,**

- **Sollicite le Département de la Drôme pour la poursuite de son partenariat et de son financement.**

Délibération n° 99-19/10/2015

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Rapporteur : G. PIOLLET

G. PIOLLET informe les conseillers de la réunion du comité consultatif eau et assainissement qui a eu lieu le 12 octobre en présence de M. G. FAUCHER du cabinet BEPAC. Il explique que le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) des services Eau Potable et Assainissement est prêt, l'avis d'appel public à la concurrence peut être lancé.

Il reste à désigner une commission de la Délégation de Service Public « chargée de l'ouverture des plis concernant les offres des candidats et d'émettre un avis dans le cadre de la procédure de délégation de service public qui seront mises en œuvre pendant la durée du mandat ».

Il explique que les membres de la commission de délégation de service public :

- 3 membres titulaires,
- 3 membres suppléants

doivent être élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

G. PIOLLET donne lecture du projet de délibération :

*« Mme le Maire rappelle que :*

*Les gestions des services communaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectifs ont été confiées à la Société de Distributions d'Eau Intercommunales (SDEI) dans le cadre de contrats de Délégation de Service Public signés le 30 avril 2003 et enregistrés en Sous-Préfecture de Nyons le 28 mai 2003.*

*La durée initiale de ces contrats était de 12 ans ce qui conduisait à des échéances fixées au 31 mai 2015.*

*Par délibération en date du 25 mars 2015 les contrats ont été prorogés pour un an pour motif d'intérêt général conformément aux dispositions de l'article L.1411-2 du CGCT, repoussant ainsi la date d'échéance au 31 mai 2016.*

*Par délibération en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le conseil municipal a approuvé le principe de l'exploitation des services de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif par le biais de contrats de délégation de Service Public.*

*Pour la suite de la procédure et conformément à l'article L.1411-5b du CGCT, il est proposé au conseil municipal de mettre en place la commission de délégation de service public qui sera chargée de l'ouverture des plis concernant les offres des candidats et d'émettre un avis dans le cadre de la procédure de délégation de service public qui seront mises en œuvre pendant la durée du mandat.*

*Conformément aux dispositions des articles L. 1411-5, D.1411-4 du code général des collectivités territoriales, cette commission est composée :*

- *De l'autorité habilitée à signer les conventions de délégations de service public (le Maire) ou son représentant, Président de cette commission,*

- De 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,
- Du comptable de la collectivité et du représentant du ministre chargé de la concurrence siègent avec voix consultatives.

Peuvent également participer à cette commission avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la commune, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est précisé que l'élection a lieu au scrutin secret, conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Il est par ailleurs proposé que l'élection des membres titulaires et suppléants ait lieu sur la même liste et que les candidatures soient déposées au plus tard en début de séance,

Si une seule liste est présentée, en vertu de l'article L.2121-21 du CGCT, il est indiqué que les nominations prennent effet immédiat dans l'ordre de la liste ».

Ceci exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par élection au scrutin secret,

**Le vote donne le résultat suivant : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- **Approuve la création de la commission de délégation de service public,**
- **Elit les membres titulaires et suppléants suivants de la commission de délégation de service public :**

- **Membres titulaires :**

**Claude SOMAGLINO  
Gérald PIOLLET  
Armande FULCHIRON**

- **Membres suppléants :**

**Anne-Marie CORRAND  
Manuel GUERRE  
Robert MONTAGNIER**

**AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, étant précisé qu'au terme de la procédure, le conseil municipal devra délibérer sur le choix du délégataire et le contrat retenu sur la base d'un rapport établi par le Maire et relatant l'ensemble de la procédure suivie.**

Délibération n° 100-19/10/2015

**REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Mme le Maire rappelle qu'une redevance a été instaurée pour occupation du domaine public pour le stationnement des taxis, les terrasses de bar mais non pour les

emplacements de camions ambulants (camion-pizza, de stands (marchand de légumes...)).

Une discussion s'engage sur le tarif à appliquer et d'un commun accord, la somme proposée est 10 euros par an pour une fois par semaine et par emplacement (camions ambulants et stands...).

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Mme le Maire informe l'assemblée que l'occupation du domaine public peut être soumise à redevance selon un tarif fixé par le conseil municipal.

Mme le Maire suggère d'instaurer cette redevance et propose de fixer le tarif à 10 euros par an pour une fois par semaine et par emplacement (camions ambulants ou stands).

dès 2016 par an et par emplacement sur la commune de Vinsobres ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public et fixe le tarif à 10 euros par an pour une fois par semaine et par emplacement (camions ambulants ou stands) sur la commune de Vinsobres.**

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

### **TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE**

Mme le Maire informe les conseillers de l'arrêté n° 2015-97 relatif au refus de l'exercice de pouvoirs de police administrative spéciale des maires des communes membres de la CCVE en matière de déchets, d'assainissement non collectif, de circulation et de stationnement et d'habitat.

### **QUINZAINE DE LA CITOYENNETE DU 26 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE**

Mme le Maire fait savoir que la CCVE coordonne l'organisation de la quinzaine de la citoyenneté en partenariat avec de nombreuses structures et services locaux du 26 octobre au 7 novembre prochain.

Il est précisé qu'il y aura le 7 novembre un concert-conférence sur la laïcité co-organisé par l'Abeille Vinsobraise.

### **ROND-POINT DE LA RD 94**

Mme le Maire parle du projet commun d'aménagement du rond-point de la RD 94 face au Sagittaire par le CTD, le Comité des Vignerons, le Parc Naturel des Baronnies et la commune. Un financement des différents partenaires est en cours de réflexion.

### **REPAS DES ELUS ET DU PERSONNEL**

Mme le Maire donne la date du vendredi 4 décembre pour le repas des élus et du personnel à la salle des fêtes.

### **APPEL A SOLIDARITE POUR LES COMMUNES SINISTREES DES ALPES MARITIMES**

Mme le Maire informe les conseillers d'un appel à solidarité aux communes sinistrées des Alpes Maritimes après les intempéries dramatiques de ce mois-ci via l'association

des maires de la Drôme. Il est demandé de se renseigner sur le montant des dons versé par la commune dans de telles circonstances.

### **OBJECTIFS ET PROJETS DU CATV**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du CATV l'informant d'un projet de création de parcours piétons et cyclistes autour de Vinsobres.

1) Création d'un circuit pour VTT. Il s'agit d'un circuit route/pistes et chemins entre 20 et 30 km autour de Vinsobres.

2) projet de relier le parcours précédent à la « piste verte » reliant Saint-Maurice à Nyons et Sahune par un fléchage spécifique au départ du centre du village permettant ainsi de relier en VTT Vinsobres à Nyons.

3) projet de création d'un circuit piétons court autour de Vinsobres (2 à 3 kilomètres) agrémenté de panneaux informatifs sur la vigne, les oliviers...

Le CATV pense pouvoir mettre en place l'essentiel de ces projets pour la saison touristique 2016 en partenariat avec le Comité des Vignerons et la mairie.

### **ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE**

Mme le Maire demande d'ores et déjà les disponibilités des conseillers pour les élections régionales des 6 et 13 décembre.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

C. SOMAGLINO informe les conseillers du commencement des travaux de la nouvelle station d'épuration par les réseaux et des travaux de la RD 94 en cours.

M. CREPIN donne des informations sur la cérémonie du 11 novembre : rendez-vous est pris à 10 heures devant la mairie. Des musiciens du groupe musical du nyonsais accompagneront le cortège. Les enseignants seront sollicités pour une participation des écoliers. Une demande d'ouverture du bistrot sera faite pour un apéritif dans ses locaux clôturant la cérémonie.

M. VALLOT informe les conseillers de la réunion du jeudi 21 octobre à 17 heures par le bureau d'études UN pour la présentation des esquisses du projet d'aménagement de l'ALSH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 55 mn.



**Signature des élus :**

Le Maire,  
M.P. MONIER

M. CREPIN

A.M. CORRAND

A. FULCHIRON

M. VALLOT

C. SOMAGLINO

M. GUERRE

R. MONTAGNIER

S. BOREL

D. ROUSSET

J. MOUTON  
(absent)

F. TESTE  
(excusée/ pouvoir  
à C. SOMAGLINO)

G. PIOLLET

C. TORTEL  
(excusé/pouvoir à  
M. VALLOT)

L. AUTRAND